



Assurance automobile radiation pour faux commis par l'assureur

Par **jojo11100**, le **08/11/2012** à **19:53**

Bonjour,

Je vais essayer de vous expliquer ma situation : je suis en micro entreprise. J'ai acheter mon camion benne il y a 1 an et des poussières. Je n'avais pas le permis de conduire jusqu'à il y a 15 jours, j'ai donc demandé à une amie de m'accompagner à mes rendez vous professionnels. Nous sommes donc allé voir un courtier en assurances assurer ce véhicule afin qu'elle puisse le conduire. Nous leur avons donc dis que le camion était à moi et que c'est elle qui le conduirait. Je n'avais pas encore fais la carte grise mais ça n'a pas semblé causer grand problème. J'ai donc bien sûr payé l'assurance moi même, l'assurée c'était elle et la dame me dit que pour que ça rentre dans son ordi. et c'est moi qui est signée sur sa demande

donc je resume

mme X chez monsieur moi ,mon adresse,ma signature,mon rib ..maintenant je vois que c'est bizarre mais je n'y connaissais rien ,je ne suis pas assureur.

Je suis donc allé comme une fleur hier chez l'assureur avec ma carte grise et mon permis tout neuf pour enfin l'assurer à mon nom et là je me suis fais presque sauter dessus en me disant que j'avais fais un faux donc radier mais après explication radier pour defaut de pièces car elles ont compris que j'étais sincère, ma seule erreur et pas des moindres, c'est de ne pas leur avoir fourni la carte grise refaite ,ce qui m'est sorti de la tête car j'ai déménagé juste apres un courrier de leur part et j'ai laisser faire pour moi j'avais la vignette ,je payais et voilà .. ce que j'ai put etre laxiste. maintenant je m'inquiète car elles me disent que personne ne voudras m'assurer qu'en penser vous

Est il vrai que l'on ne peut pas assurer un véhicule si l'on est pas la personne nommée sur la carte grise ? je n'y comprend rien.

Merci d'avance